

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

## Conseil du 10 décembre 2018

Délibération n° 2018-3164

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Pacte de cohérence métropolitain (PCM) - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Avenant à la convention de délégation de gestion

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des

ressources

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Rabatel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165 Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés :</u> MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

#### Conseil du 10 décembre 2018

#### Délibération n° 2018-3164

commission principale: développement solidaire et action sociale

objet : Pacte de cohérence métropolitain (PCM) - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Avenant à la convention de délégation de gestion

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources

### Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération a pour objet l'approbation d'un avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion conclue entre le CCAS de la Ville de Feyzin et la Métropole et approuvée par délibération du Conseil de la Métropole n° 2017-2421 du 15 décembre 2017.

Pour rappel, la convention s'inscrit dans le cadre de la proposition n° 3 du PCM, relative à "l'accueil, l'information, l'instruction et l'accompagnement de la demande sociale". L'objectif est de rationaliser la prise en charge de la demande sociale, afin de clarifier les circuits de délivrance des aides pour les habitants bénéficiaires.

La convention de délégation de gestion prévoit :

- l'accueil, l'information et l'analyse approfondie de la situation des demandeurs,
- l'instruction d'aides sociales légales ou facultatives,
- la gestion du plan canicule.

Conformément aux dispositions de la convention et après étude, l'avenant à la convention initiale a pour objet de préciser la délégation de gestion du CCAS de Feyzin à la Métropole pour la délivrance des aides facultatives dans les locaux de la Maison de la Métropole (MDM) de Feyzin. Cette délivrance des aides serait effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ces aides seront versées par le biais d'une régie d'avances ouverte par la Commune de Feyzin.

L'avenant modifie 2 articles de la convention :

- l'article 2, "Nature et étendue des missions assurées", intègre la partie relative au versement des aides facultatives pour le compte et en application des décisions du CCAS.
- l'article 6, "Modalités de suivi et de gouvernance", est enrichi de dispositions relatives au suivi et éventuelles modifications à apporter à la procédure de traitement et de délivrance des aides sociales facultatives. La procédure en question est annexée à l'avenant.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées ;

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

# **DELIBERE**

- $1^{\circ}$  Approuve l'avenant  $n^{\circ}$  1 à la convention de délégation de gestion du CCAS de la Ville de Feyzin à la Métropole.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.